



ACTION 2.4.1
Réalisation de nouveaux pôles d'échanges multimodaux (PEM) et des haltes ferroviaires en milieu urbain sur le réseau TER.

FEDER

Description de l'action dans le Programme Opérationnel

- Conception et création de nouveaux PEM afin que la majeure partie des principaux bassins de vie du Limousin en soit équipée.
- Création de haltes ferroviaires en milieu urbain sur le réseau TER (inter modalité physique).

Ces pôles d'échanges et haltes ferroviaires permettront des connexions aisées entre les différents modes de transport, quel que soit le point d'entrée ou de sortie sur le site de la gare ou de la halte. La desserte par les transports en commun s'en trouvera confortée : de nouvelles voies pour les bus et cars au sein d'une gare routière et des circulations réorganisées au service d'une meilleure lisibilité et d'une optimisation des temps de transport.

Bénéficiaires

- Collectivités territoriales.
- Autorité Organisatrice de Transport (AOT).
- Exploitants des transports publics.
- Communes.
- Établissements Publics de Coopération Intercommunale – EPCI (Agglomérations ou Communautés urbaines).
- EPIC (RFF, Gares et Connexions).

Nature des dépenses éligibles

- Études et travaux uniquement liés aux travaux dans leur partie intermodale.

Pour l'ensemble des dossiers retenus, les frais liés à la mise en œuvre des obligations de publicité européenne sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les dotations aux provisions, les charges financières, les charges exceptionnelles, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux...

Options de coûts simplifiés des fonds européens

SANS OBJET

Critères d'éligibilité des projets

- Inscription du projet dans un contrat de territoire.
- Gares ferroviaires et routières qui desservent un territoire significatif à l'échelle de la région.
- Réalisation des accès à la gare par les modes de transports doux piétonniers/cyclables, des aires d'arrêt de transports routiers de voyageurs et leurs abris d'attente, des aires de stationnement des usagers de la gare et des taxis.
- Sécurité des usagers et accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- Collaboration entre AOT, SNCF, État, gestionnaires de voirie.

Critères de sélection des projets

- Augmentation du niveau et de l'accès de service (communication multimodale-intermodale, réduction du temps de parcours, augmentation du confort, synergie de l'offre).
- Faisabilité technique du projet dans le temps imparti.

Prise en compte des priorités horizontales du programme :

- Développement durable,
- Non discrimination et égalité des chances,
- Égalité entre les hommes et les femmes.

↳ Taux applicables

Taux maximum de d'aide publique

Hors autofinancement pour un maître d'ouvrage public **80 %**

Taux moyen indicatif FEDER du coût total éligible 60 %

La moyenne d'intervention financière de l'Union européenne pour l'axe considéré est indiquée page 18 (première partie architecture du PO).

Régimes d'aides applicables

- Principalement Hors champ concurrentiel.
- Toute base juridique pertinente notamment en Infrastructure.
- Régime Général d'Exemption par Catégorie (RGEC) n°651/2014 du 17 juin 2014.
- Règlement (UE) n° 360/2012 du 25 avril 2012 relatif aux aides de minimis SIEG (Services d'Intérêt Economique Général).

Planchers d'aide (€)

Coût total indicatif	SANS OBJET
FEDER	SANS OBJET

↳ Les indicateurs physiques, financiers et les cibles à atteindre

Les déterminants des indicateurs et cibles sont regroupés dans les « fiches indicateurs » disponibles pour les agents en charge des dossiers (répertoire fonds européens).

- Les indicateurs physiques **de réalisation** à renseigner obligatoirement sur l'action.

Intitulé de l'indicateur	Numéro de l'indicateur	Source de l'indicateur	Indicateur retenu pour mesurer le cadre de performance avec une valeur cible fixée
Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	IS 17	Bilan(s) d'exécution du bénéficiaire	Non

- Les cibles à atteindre sur les indicateurs physiques de réalisation de l'action.

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible 2014-2018	Valeur cible 2019-2023
Nombre de pôles d'échanges multimodaux réalisés	1	3

- Les cibles financières à atteindre sur l'action.

Numéro de l'action	Valeur cible 2014-2018 sur dépenses totales en euros	Valeur cible 2019-2023 sur dépenses totales en euros
241	1 000 000 €	3 800 000 €

- Instruments financiers applicables

1	Subvention non remboursable	X
2	Subvention remboursable	
3	Soutien par le biais d'instruments financiers : capital-risque et de fonds propres ou équivalent	
4	Soutien par le biais d'instruments financiers : prêt ou équivalent	
5	Soutien par le biais d'instruments financiers : garantie ou équivalent	
6	Soutien par le biais d'instruments financiers : bonifications d'intérêt, contributions aux primes de garantie, soutien technique ou équivalent	

Modalités de dépôt des dossiers

Appels à projets, ou sélection en continu.

Service(s) en charge de l'instruction des dossiers

Contact : Jean François DAUDET
jean-francois.daudet@nouvelle-aquitaine.fr